

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN 2-3

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	4
Réserve négative	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-13

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017 et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

/3...

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE au 31 décembre 2017 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Arvisais Bellemare CPA Inc.¹

St-Boniface, le 8 mai 2018.

¹ Par Simon Arvisais, CPA auditeur, CA

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions annuelles	76 511	64 959
Loyers	21 400	21 840
Subvention - Autre	5 265	7 533
Autres	163	133
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>51 383</u>	<u>44 683</u>
	<u>154 722</u>	<u>139 148</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	64 365	52 732
Assurances	1 954	2 030
Combustible et électricité	5 470	5 203
Cotisations et associations	1 146	1 396
Entretien et réparations	4 684	3 589
Fournitures médicales	3 718	1 841
Frais de bureau et papeterie	2 586	1 532
Frais informatiques	9 777	8 594
Honoraires professionnels	2 780	2 980
Loyer	2 066	2 050
Poste et messagerie	1 421	1 754
Publicité	-	360
Taxes et permis	5 471	5 831
Télécommunication	2 659	2 631
Intérêts et frais bancaires	443	432
Amortissement des immobilisations corporelles	54 102	53 106
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	<u>196</u>	<u>-</u>
	<u>162 838</u>	<u>146 061</u>
DEFICIT DE L'EXERCICE	<u><u>(8 116)</u></u>	<u><u>(6 913)</u></u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**RÉSERVE NÉGATIVE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

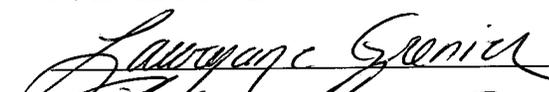
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	(75 048)	(57 903)
DÉDUIRE:		
Déficit de l'exercice précédent	<u>6 913</u>	<u>17 145</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>(81 961)</u></u>	<u><u>(75 048)</u></u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	70 431	96 082
Débiteurs (note 3)	1 422	2 161
Frais payés d'avance	<u>3 008</u>	<u>3 981</u>
	74 861	102 224
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>76 698</u>	<u>89 397</u>
	<u><u>151 559</u></u>	<u><u>191 621</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	8 685	7 098
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>32 851</u>	<u>83 834</u>
	<u>41 536</u>	<u>90 932</u>
AVOIR		
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 7)	<u>200 100</u>	<u>182 650</u>
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve négative	(81 961)	(75 048)
Déficit de l'exercice	<u>(8 116)</u>	<u>(6 913)</u>
	<u>(90 077)</u>	<u>(81 961)</u>
	<u>110 023</u>	<u>100 689</u>
	<u><u>151 559</u></u>	<u><u>191 621</u></u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 Administrateur

 Administrateur

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(8 116)	(6 913)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	54 102	53 106
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(51 383)	(44 683)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	196	-
	<u>(5 201)</u>	<u>1 510</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	<u>3 299</u>	<u>132</u>
	<u>(1 902)</u>	<u>1 642</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(48 284)	(3 766)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	6 685	-
	<u>(41 599)</u>	<u>(3 766)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	400	12 306
Émission de capital social	19 300	19 300
Remboursement de capital social	(1 850)	(350)
	<u>17 850</u>	<u>31 256</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(25 651)</u>	<u>29 132</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>96 082</u>	<u>66 950</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>70 431</u></u>	<u><u>96 082</u></u>
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Encaisse	<u><u>70 431</u></u>	<u><u>96 082</u></u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est régie par la Loi sur les coopératives du Québec. Selon ses statuts de constitution, la coopérative n'attribuera aucune ristourne sur les parts sociales. Ainsi, la coopérative est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de fournir des locaux destinés aux professionnels offrant des soins de santé.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec. En conformité avec cette loi, la coopérative a interprété que les états financiers doivent être préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) en considérant les particularités suivantes:

Réserve

L'excédent ou le déficit de l'exercice est imputé à la réserve au cours de l'exercice suivant

Capital social

Le capital social est présenté à l'avoir des membres

Les états financiers comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations portent sur la provision pour mauvaise créance et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que la coopérative ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Constatation des produits

La coopérative applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions annuelles sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues.

Les revenus de location sont constatés dès qu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût à l'exception des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire en fonction des taux suivants:

Matériel informatique	30%
Mobilier et équipement	10% et 20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail plus une période correspondant à la première option de renouvellement.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3 - DÉBITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Clients	<u>1 422</u>	<u>2 161</u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		2016	
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	42 173	38 765	3 408	5 638
Mobilier et équipement	39 115	23 078	16 037	26 733
Améliorations locatives	307 267	250 014	57 253	57 026
	388 555	311 857	76 698	89 397

5 - CRÉDITEURS

Fournisseurs	253	282
Salaires et vacances	3 280	3 029
Déductions à la source	3 461	637
Taxes de vente	680	2 082
Autres	1 011	1 068
	8 685	7 098

**6 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX
IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçu sous forme d'immobilisations corporelles et des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'améliorations locatives, de mobilier et équipement et de matériel informatique. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivants:

Solde au début de l'exercice	83 834	116 211
Apports affectés à l'achat de matériel informatique	-	3 031
Apports affectés à l'acquisition d'améliorations locatives	400	9 275
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(51 383)	(44 683)
Solde à la fin de l'exercice	32 851	83 834

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

7 - CAPITAL SOCIAL

Autorisé:

Nombre limité à 25 000 parts sociales pour les membres actifs, avec valeur nominale ainsi que les caractéristiques suivantes:

Part de qualification:

Valeur nominale de 10 \$, payable comptant au moment de l'admission. Minimum de 5 parts par membre. Transférable sur approbation du conseil d'administration et remboursable sous certaines conditions.

Part privilégiée:

Comportant différentes caractéristiques non décrites

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Émis:		
20 010 parts de qualification (18 265 en 2016)	<u>200 100</u>	<u>182 650</u>

Au cours de l'exercice, la coopérative a racheté 185 parts de qualification en contrepartie d'un montant de 1 850 \$ en espèces.

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 1 930 parts de qualification en contrepartie de 19 300 \$ en espèces.

**8 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS
CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT**

Débiteurs	739	(710)
Subvention à recevoir	-	683
Frais payés d'avance	973	795
Créditeurs	<u>1 587</u>	<u>(636)</u>
	<u>3 299</u>	<u>132</u>

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2017****9 - ENGAGEMENT(S) CONTRACTUEL(S)**

La coopérative s'est engagée à louer un local, en vertu d'un contrat de location-exploitation. Le loyer mensuel, à l'exception de certains frais d'exploitation pour lesquels la coopérative est responsable, est de 173 \$ indexé annuellement jusqu'au 31 août 2020.

La coopérative peut exercer l'option de renouveler ce contrat de location pour 2 périodes additionnelles de 3 ans.

Les loyers minimums futurs totalisent 5 539 \$ et comprennent les versements suivants pour les 3 prochains exercices:

2018	-	2 077 \$
2019	-	2 077 \$
2020	-	1 385 \$

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la coopérative aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la coopérative sont liés aux débiteurs. La coopérative évalue de façon continue les comptes-clients sur la base du montant qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

11 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a réalisé 90% de ses opérations avec des membres utilisateurs (producteurs) et 100% de ses opérations avec des membres travailleurs au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.